

Inscription en 1^e secondaire

À Saint-Louis

Les inscriptions se dérouleront du lundi 19 février au 9 mars 2018.

L'accès à l'accueil pour les demandes d'inscription se réalise à partir de 8h45

Les inscriptions s'effectueront **exclusivement selon l'horaire suivant et sans rendez-vous préalable** :

Il n'est **pas nécessaire de prendre rendez-vous**. Attention : le code couleur donné à titre indicatif signale le temps d'attente éventuel, estimé sur la base de l'expérience des dernières années (rouge = temps d'attente potentiellement long ; orange = temps d'attente moyen ; vert = temps d'attente en principe assez bref).

| | | |
|---|---|---|
| Lundi 19/02/18 09:00 → 12:30 14:00 → 16:30 | Lundi 26/02/18 10:00 → 12:30 14:00 → 16:30 | Lundi 5/03/18 10:00 → 12:30 14:00 → 16:30 |
| Mardi 20/02/18 09:00 → 12:30 14:00 → 16:30 | Mardi 27/02/18 09:00 → 12:30 14:00 → 16:30 | Mardi 6/03/18 09:00 → 12:30 |
| Mercredi 21/02/18 09:00 → 12:30 | Mercredi 28/02/18 09:00 → 12:30 | Mercredi 7/03/18 09:45 → 12:30 |
| Jeudi 22/02/18 09:00 → 12:30 14:00 → 16:30 | Jeudi 01/03/18 09:00 → 12:30 14:00 → 16:30 | Jeudi 8/03/18 09:45 → 12:30 14:00 → 16:00 |
| Vendredi 23/02/18 09:00 → 12:30 | Vendredi 2/03/18 09:00 → 12:30 | Vendredi 9/03/18 09:45 → 12:30 14:00 → 16:00 |

Chaque parent se munira du FUI (Formulaire Unique d'Inscription) remis par l'école primaire.

Important : Le formulaire unique comprend deux volets : Le volet général et le volet confidentiel.

Volet général :

1. coordonnées de la (des) personne(s) responsable(s);
2. coordonnées de l'élève ;
3. renseignements fournis par l'école primaire d'origine;
4. coordonnées de l'établissement secondaire ayant la préférence /1er choix (Notre numéro de fase d'établissement est le 00132 et notre numéro de fase d'implantation est le 201.)

Volet confidentiel : Il convient de noter les coordonnées des écoles secondaires choisies par ordre de préférence (maximum 10) ; à placer dans une enveloppe fermée.

L'école établira un FUI pour les élèves scolarisés en néerlandais ou n'ayant pas reçu le document de la Communauté française.

- **L'ordre chronologique n'a pas d'importance durant la période d'inscription.**
- **Inutile de se précipiter les premiers jours (risque de file d'attente importante).**
- **Il faut prévoir de 10 à 15 minutes pour l'encodage de chaque inscription.**

L'inscription implique l'adhésion des parents et de l'élève aux projets éducatif et pédagogique ainsi qu'aux règlements des études et d'ordre intérieur.

Uniquement si vous voulez prévaloir une autre adresse

Documents à fournir absolument (voir Décret 2018-2019)

Sinon nous ne pourrons pas accepter la demande. Ceci, afin de vous éviter un deuxième passage à l'institut !

A. CHANGEMENT d'ADRESSE CONCERNANT LE DOMICILE ACTUEL de l'ÉLÈVE :

- Soit une composition de ménage
- Soit un historique des domiciles
- Soit l'impression des données disponibles de la carte d'identité de l'enfant et celle du parent avec lequel il est domicilié.

B. ADRESSE À FAIRE PRÉVALOIR POUR LE DOMICILE du 2ème PARENT :

- Soit une composition de ménage (si l'enfant est domicilié chez lui)
- Soit un historique des domiciles
- Soit l'impression des données disponibles du parent concerné (2ème parent).

C. ADRESSE À FAIRE PRÉVALOIR POUR LE DOMICILE de l'ÉLÈVE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION DANS L'ÉCOLE PRIMAIRE ACTUELLEMENT FRÉQUENTÉE :

- Un historique des domiciles

D. ADRESSE À FAIRE PRÉVALOIR POUR UN REGROUPEMENT FAMILIAL AU SENS LARGE DU TERME (= enfants vivant sous le même toit) : prière de fournir :

- Une composition de ménage

113, rue du marais -1000 Bruxelles

www.saint-louis.be

Tél :02/209 17 11. Fax : 02/223 10 62